

Pénélope Komitès lance de nouveaux outils d'information sur l'entretien des arbres

Le patrimoine arboré a un rôle central dans la gestion durable de la ville. Pénélope Komitès, adjointe à la Maire, souhaite mieux sensibiliser les Parisiens à son entretien, en créant de nouveaux outils d'informations pour les opérations d'élagage, d'abattage et de plantation.

La place de l'arbre à Paris est importante : la ville compte 12 arbres par hectare sur l'ensemble de son territoire, une densité qui atteint 38 arbres par hectare sur la voirie publique. Ce patrimoine arboré a un rôle central en matière de développement durable – en produisant de l'oxygène, en absorbant le carbone, ainsi qu'en fixant certains polluants – et de préservation de la biodiversité, en constituant une trame verte pour la biodiversité végétale et un corridor écologique entre les différents réservoirs de la biodiversité que sont les jardins, les bois ou encore les cimetières.

Chaque année, les services de la Ville interviennent sur près de 200.000 arbres pour assurer leur entretien et leur bonne santé. Leur action est exemplaire et reconnue : Paris a ainsi reçu en 2014 le prix Territoria d'Or pour la qualité de son suivi phytosanitaire fondé sur l'utilisation de tablettes tactiles.

Particulièrement attachés à ce patrimoine, les Parisiens attendent d'être utilement renseignés au quotidien sur les modalités de gestion des arbres, notamment s'agissant des procédures d'abattage. Pénélope Komitès a donc tenu à renforcer l'information des citoyens en la matière, en mettant en place de nouveaux outils de communication :

- 1. Quatre panneaux d'information, déployés sur les lieux des travaux** qui indiqueront :
 - la période d'intervention, la nature et la raison des travaux, les coordonnées de la division du service de l'arbre et des bois, ainsi que le maître d'œuvre ;
 - une nouvelle mention « *tout savoir sur cette opération au 3975 et sur paris.fr/arbres* » qui permettra aux Parisiens de disposer d'une information plus riche.
- 2. Une rubrique en ligne dédiée aux arbres, paris.fr/arbres**, qui donne accès à :
 - un tableau de programmation des travaux de plantation, d'élagage et d'abattages, actualisé tous les 15 jours et indiquant l'adresse, la date, le type de travaux, et des précisions sur la nature et les motifs de l'intervention ;
 - des réponses aux questions les plus fréquentes concernant ces interventions. Les Parisiens pourront également adresser directement des questions au service de l'arbre et des bois de la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris ;
 - des présentations complètes sur la gestion des arbres ;